



Compte Rendu de la 5^{ème} réunion du

Conseil d'Administration

tenue le 17 mai 2014 à Chartres.

Participants : F1TE, F1AGR, F5OMU, F6AWS, F6FRA, F8BXI, F9PV, F5HX, Thierry Garrido.

Excusé : F5VMR

Le président F1TE ouvre la séance à 9 h 30.

Ce CA se tient en ouverture du Congrès de Chartres, et à la veille de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le planning des deux journées est présenté par F1AGR et ne fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

Le CA entérine la démission de F5VMR pour des raisons personnelles.

A la demande du trésorier, la discussion sur le point financier est avancée.

F1TE rappelle la définition de la cotisation de base telle que définie dans les statuts : c'est celle qui donne les pleins droits d'adhérent. Il propose que son montant de 45 Euros, donc inchangé pour 2015, soit soumis au vote de l'AG. Les autres tarifs en découlent, en fonction des prestations supplémentaires qui s'y rajoutent.

La discussion porte ensuite sur les coûts de la revue Radio-REF, poste principal des charges de l'association. Le CA se prononce unanimement sur la nécessité de revoir la stratégie éditoriale de Radio-REF. Il est finalement décidé de créer un groupe de travail piloté par le CA et pouvant s'appuyer sur des avis extérieurs. L'objectif final est de ramener les coûts de Radio-REF à des valeurs permettant de dégager une marge au budget de l'association.

Dans l'attente de la mise en place de la stratégie éditoriale et de son retour financier, la commission communication fera des propositions au CA pour un investissement destiné à la promotion du radioamateurisme.

Les membres du CA s'accordent, compte tenu de l'augmentation des tarifs de postage et de routage, pour passer le montant de la cotisation 2015 avec Radio-REF papier de 68 euros à 69,50 euros. La cotisation avec Radio-REF version électronique est conservée à 55 euros, ce

qui représente la répercussion du coût de la seule photocomposition sur la cotisation de base.

Une opération promotionnelle sera faite en juin auprès de radioamateurs qui n'ont jamais adhéré. L'offre d'abonnement pour 2014 avec Radio-REF version électronique sera proposée à un montant attractif.

Le paiement des cotisations avec prélèvements automatiques fractionnés est une solution qui requiert une action auprès du Crédit Agricole de Tours. Le siège reprendra contact avec la banque. Il faut en effet résoudre les problèmes qui ont empêché la mise en place de ce service déjà demandé par le REF.

Relations avec l'Administration :

- accord reçu de la DGCIS sur le compte-rendu de la réunion du 4 mars. Ce compte rendu est publié sur notre site WEB ;
- F1TE a envoyé à DGCIS et ARCEP les documents IARU sur la conférence de Varna. Les deux administrations ont répondu, et posé des questions sur des sujets voisins ;
- le REF poursuit le dialogue avec les administrations en leur adressant régulièrement toutes les informations sur nos activités. Un dossier est en cours de rédaction sur le 2,3 GHz suite à une demande de l'ARCEP concernant cette bande.

Loi sur l'environnement radioélectrique :

- le REF a préparé un dossier comportant un amendement à soumettre au groupe de travail du Sénat dans le but d'exclure les radioamateurs du champ de la loi ;
- il faut rester vigilant face à l'agressivité de certains lobbyistes, comme l'a démontré le courrier reçu par le REF émanant d'une association écologiste qui voulait nous assujettir à une loi non encore promulguée.

Personnel du siège social :

- le contrat aidé (CAE) de notre secrétaire comptable devrait être renouvelé ;
- suite au retrait de la candidature sélectionnée pour le remplacement du poste de madame Nelly Doumas, une nouvelle recherche de personnel doit être lancée.

IARU :

Les billets pour Varna doivent être pris. F5NED, qui a travaillé le sujet, contactera le siège pour un achat des billets dans les meilleurs délais.

Les représentants du REF désignés pour la conférence de Varna sont : F5NED, officier de liaison, F6ETI, THF manager, F4GKR, Microwave manager.

Ils sont validés à ces postes.

Conférence EME :

Le REF sera présent. Il sera fait appel aux OM du département 22 pour tenir le stand.

Informatique du siège :

Les travaux de configuration du nouveau serveur sont bien avancés.

Plan Communication :

Philippe F8BXI présente le plan de communication :

- F4DBD a travaillé sur le blog ;
- cependant F6DDW a indiqué qu'actuellement ce blog est situé dans la zone membres.

Ceci rend impossible l'accès au blog pour des non-membres. Ce point devra être rediscuté ;

- F8BXI propose la création d'un forum du REF ouvert à toute la communauté radioamateur. Ce forum devra être modéré avec inscription nominative. Le but d'un tel forum est de permettre de prendre l'avis de la communauté radioamateur sur les sujets importants, et ce avant que le REF ne mette en place des décisions impactant directement la communauté.

Etat des demandes d'affiliation d'AL, DL, QSL manager :

Monsieur Garrido passe en revue l'ensemble des demandes reçues par le siège.

Certaines demandes particulièrement délicates font l'objet de discussions qui se concluent par les décisions suivantes :

- les ex-ED ont a priori vocation à être reconduits en AL, mais cela dépend des conditions locales qui peuvent avoir évolué ;
- le CA estime que la situation n'est pas assainie dans le 62, et qu'une réponse sera fournie aux associations pour les informer que la mise en place d'une l'AL ne se fera qu'après la stabilisation de la situation ;
- la situation dans le département 34 conduit le CA à proposer un même type de réponse qu'au département 62. D'autre part, la dissolution de l'association REF34 étant maintenant effective et les justificatifs juridiques ayant été enfin transmis, les actifs de cette association doivent être reversés au REF national comme le prévoyait les statuts de l'ex-ED, ceci pour éviter tout contentieux juridique. Ces actifs seront remis ensuite à l'association majoritairement représentative qui sera désignée Association Locale du REF.

Liste des demandes d'AL reçues pour lesquelles le CA valide la désignation, sous réserve pour certains de quelques compléments d'informations à fournir :

- REF12 ;
- REF19 ;
- ARAG (32) ;

- REF40 ;
- ARALA (44) ;
- REF47 ;
- REF55 ;
- ARA59 ;
- REF67 ;
- REF68 ;
- ARA72 ;
- REF80 ;
- ARV84 ;
- REF85 ;
- ARAP87 ;
- RAY (89) ;
- ARAM92 ;
- ARAM95.

Certaines associations n'ont pas transmis leurs statuts, et ceux qui font encore référence au REF-Union doivent être modifiés. Toutes ces AL doivent nous proposer un délégué local et un QSL manager.

Liste des demandes d'AL reçues pour lesquelles le CA met la décision en attente :

- département 34 : ARAM34 et AMRRAH ;
- département 62 : REF62, F5KBM et ARA62 ;
- radio-club de Saint-Maur (94).

Le temps imparti étant largement dépassé, le président clôt la séance du conseil pour rejoindre l'ensemble des participants à notre assemblée générale.

Gilles DESCHARS F1AGR Lucien SERRANO F1TE

secrétaire

président